



Osons la psychiatrie citoyenne !

1^{er} Colloque citoyen et international de psychiatrie citoyenne

« La psychiatrie citoyenne : utopie ou réalisme ? »

**Organisé par les Invités au Festin, 6 et 7 décembre 2010 à Besançon,
France**

**24 Propositions finales retenues par les 5 collèges
(psy, social, usagers, citoyen, international)**

Classées en 6 recommandations destinées aux Pouvoirs publics.

I. Demandons de renforcer les droits, la place et le rôle des usagers :

1-Demandons 1% du budget de la santé mentale pour les associations d'usagers pour qu'elles puissent structurer et développer leur action au niveau du territoire (collèges psy, social) ;

2-Demandons aux écoles de formation d'intégrer et de diffuser un enseignement sur la maladie psychique, les handicaps et la santé mentale, à partir de l'expertise des usagers et des professionnels dans les tous les lieux d'enseignement : collèges, les lycées, les écoles des métiers sanitaires et sociaux, les écoles de commerce, sciences politiques, écoles de journalisme (collèges usagers, social, psy, international) ;

3-Demandons la professionnalisation de l'expertise des usagers et la reconnaissance du savoir expérientiel issue du rétablissement (collège international). Qu'ils puissent se mettre au service des autres, sur le modèle des médiateurs de santé, par exemple (collège usagers),

et dans le service civique (collège psy). Ne pas rester figé dans la notion de « handicap », mais tenir compte des compétences et des potentialités d'évolution des personnes (collège psy) ;

4-Demandons de renforcer les droits des usagers, comme ceux de n'importe quel citoyen, et donc, leur libre choix au niveau des soins (liberté de refus des traitements, intervention du juge des libertés dès les premières 48 heures de toute hospitalisation sans consentement, refus de soins sans consentement en ambulatoire, droit d'être jugé comme tout citoyen (collège usagers) ;

5-Demandons la présence obligatoire de représentants des usagers dans toutes les instances qui les concernent (collège international, social, usagers).

II. Pour que tout citoyen puisse bénéficier d'une offre de soin adéquate quel que soit son lieu d'habitation, nous demandons la coordination au niveau des territoires d'une prise en charge globale et décloisonnée par les élus, impliquant toutes les parties prenantes : usagers, secteur sanitaire, social, économique, culturel, spirituel, éducation et aussi la police, la justice, et les citoyens.

1-Une gouvernance citoyenne avec la participation des usagers, des professionnels, des familles et de toutes les parties prenantes, dans les instances locales et nationales, dans les espaces à géométrie variable. En proposant des lois aux députés et Parlement européen (collège social) ;

2-Que le secteur public de psychiatrie soit dans l'obligation légale de développer une offre de soins minimale et adaptée en ambulatoire ;

3-Structurer un parcours coordonné sanitaire/médico social/social/culturel, lisibilité des dispositifs avec mutualisation des outils et des moyens, ainsi qu'entre associations ; nécessité d'un référent choisi par le patient qui coordonne et fait le lien entre les intervenants et proches (collège usagers). Parcours qui permette une approche globale de la personne (collège psy), celle-ci étant au centre du dispositif (collège international).

III. Demandons le développement et la diversification des structures alternatives à l'hospitalisation, d'accueil et d'accompagnement et de tous les modes de logement social, ainsi que celui de l'offre de travail.

1- Création d'alternatives avant toute fermeture de lits hospitaliers : un lit fermé, une place ouverte dans la Cité. Offrir une palette de réponses adaptées dans chaque territoire. Développer les lieux de crise et des permanences d'accueil et de soutien téléphonique 24h/24, et 365j/an avec des intervenants formés. Développer les équipes de prévention et de suivi mobiles (collège usagers, social, psy). Créer des maisons multidisciplinaires de santé (collège citoyen) ;

2-L'hôpital, comme réponse exceptionnelle : suppression de l'HP si garantie de lits dans les hôpitaux généraux et quelques services spécialisés ; création de lieux de vie, évaluer et garder ceux qui marchent, les développer (collège social). Supprimer les HP si développement de structures ambulatoires, d'unités à temps plein au préalable, et multiplication de structures sanitaires, sociales et médicosociales (SAMSAH par exemple) en sachant qu'aucune solution ne répond totalement aux demandes (collège psy). Favoriser le travail de partenariat entre les différentes structures

3- Insister sur les soins somatiques (collèges social, psy) Ne pas détourner les budgets de leur fonction première : du psy vers la médecine générale ; meilleure répartition des crédits entre grandes institutions et petites structures, plus souples donc plus innovantes (collège psy) ;

4-Abandon de la politique sécuritaire concernant le secteur ; mettre en place un système d'évaluation pragmatique et non chronophage, où la parole est concrètement prise en compte de façon à ne pas amputer le temps consacré aux soins et à l'écoute (collège psy) ;

5-Développement des dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi ou vers un autre projet ; favoriser le tutorat, et la reconnaissance sociale des usagers dans la militance associative ou dans le service à l'autre (collège usagers) ;

6-Développer une économie plurielle (modèle de l'économie sociale et solidaire), pour plus de créativité, et d'efficacité. Evaluer et garder les structures et activités qui fonctionnent aujourd'hui, et créer de nouveaux dispositifs de travail et de vie (collège social).

IV. Demandons la mise en place de débats citoyens sur tout le territoire dans les espaces publics, prémises d'un plan de santé publique de psychiatrie citoyenne, ainsi que des programmes d'éducation civique à l'école, et d'un plan psychiatrie (collège citoyen)

1-Engagement de chaque citoyen à son niveau. Ouverture à d'autres problématiques et réseaux : sortants de prison, SDF, précarité, prostitution, etc. Le recours à la psychiatrie est une nécessité pour beaucoup de personnes en difficulté. Les malades psychiques sont avant tout des citoyens. Il faut « casser le ghetto de la psychiatrie » (collège social) ;

2-Favoriser la reconnaissance de la pleine citoyenneté des usagers, orientée vers le rétablissement de la personne en souffrance : garantir des espaces citoyens, lieux d'échange et de paroles, notamment sur les places publiques, favorisant le "vivre ensemble" dans la Cité avec la mobilisation de la population. La citoyenneté concerne toute la population ; **la santé mentale est l'affaire de tous** (collège social, psy) ;

3-Développer le témoignage des bénévoles, citoyens engagés dans l'accueil et la vie avec les personnes en souffrance psychique (collège citoyen) ;

4-Favoriser le développement des associations de citoyens où la maladie mentale est évoquée (collège psy).

V. Demandons la mise en place d'un comité de veille multipartite qui soit en mesure de réagir en cas de dérapage des médias pour lutter contre la stigmatisation.

1-Création d'un comité d'éthique de l'information intégrant des représentants des associations d'usagers, incluant le contre pouvoir de savoir de la personne en difficulté (collège international) ;

2-Développement de l'information indépendante et de qualité dans les médias pour déstigmatiser la maladie mentale, pour casser les préjugés dans la représentation de celle-ci, donner des informations positives sur les personnes, alimenter une culture de la transformation. Diffuser des sujets sur des modèles innovants donnant des résultats concrets à partir de situations difficiles (collèges usagers, social, citoyen, psy, international) ;

3-Développement de la formation de tous les acteurs , du citoyen au professionnel de santé, en passant par les citoyens, les acteurs de l'éducation, les élus et les médias, pour lutter contre la stigmatisation (collège social, psy) ; enseigner le concept de citoyenneté et de l'ouverture à la diversité et au handicap dès l'école (collège international).

VI. Proposons de développer un mouvement international de psychiatrie citoyenne favorisant les échanges d'expertise, qui soit une force de réaction, de propositions, et d'actions démocratiques et citoyennes.

1-Ce mouvement à été lancé à la fin du colloque, c'est le Mouvement international de psychiatrie citoyenne (MIPC), il a été demandé par les différents collègues : usagers (sous forme de collectif), social (mouvement), psy, (association nationale s'appuyant sur des collectifs locaux avec toutes les parties prenantes), international (mouvement)

2-II veut sensibiliser les médias, communiquer et créer des relais fixes avec des correspondants, sensibiliser tous les intervenants de première ligne : médecins généralistes, travailleurs sociaux, chefs d'entreprise, policiers, éducateurs de CMS, psychiatres et futurs professionnels (collège usagers) ;

3-II propose des plateformes (site web et forum) qui centralisent et informent avec un portail local, national, international, avec des personnes ressources (collège citoyen, social, psy), état des lieux des moyens à disposition, etc. (collège international).

Site des Invités au Festin : www.lesinvitesaufestin.fr
